



Le 11 mai 2026

COURRIER ÉLECTRONIQUE

[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès à l'information – 2027-011**

Monsieur,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès à des documents, reçue à la direction des communications, des relations publiques et des affaires juridiques de Santé Québec (Bas-Saint-Laurent) le 14 avril dernier.

*« j'aimerais obtenir les statistiques concernant le taux de conformité aux pratiques exemplaires d'hygiène des mains dans les établissements de santé ventilées par CISSS et CIUSSS pour les années 2024-2025 et 2025-2026. »*

Vous trouverez ci-joint un tableau présentant les statistiques depuis 2018. Celles pour 2026 ne sont pas encore établies.

Espérant le tout conforme, si vous désirez vous prévaloir des recours possibles en révision, vous trouverez en pièce jointe un document expliquant la démarche à effectuer.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Sabrina Albert  
Avocate Santé Québec (Bas-Saint-Laurent)  
Direction des communications, des relations publiques et des affaires juridiques

p. j. (2)

c. c. Isabelle Ouellet, Directrice des soins infirmiers et de la prévention et du contrôle des infections

## DEMANDE DE RÉVISION

### 1. **Pouvoir de révision**

Selon l'article 135 de la Loi sur l'accès, une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit ; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137). L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### **Montréal**

2045, rue Stanley, bureau 900  
Montréal (Québec) H3A 2V4  
Téléphone sans frais : 1 888 528-7741  
Télécopieur : 514 844-6170

#### **Québec**

525, boulevard René-Lévesque Est, bureau 2.36  
Québec (Québec) G1R 5S9  
Téléphone : 418 528-7741 sans frais : 1 888 528-7741  
Télécopieur : 418 529-3102

Courrier électronique : [cai.communications@cai.gouv.qc.ca](mailto:cai.communications@cai.gouv.qc.ca)

### 2. **Motifs de la révision**

Selon l'article 135 de la Loi sur l'accès, les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

### 3. **Délai à respecter**

Ces demandes de révision doivent être faites dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

# Résultats des audits de lavage des mains du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2025



## Taux globaux pour le CISSS du Bas-Saint-Laurent

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
	56 %	65 %	69 %	68 %	66 %	62 %	70 %

## Taux globaux des centres hospitaliers du CISSS du Bas-Saint-Laurent

RLS	Centre hospitalier	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
La Matanie	Hôpital de Matane	31 %	61 %	60 %	56 %	53 %	62 %	61 %
La Matapédia	Hôpital d'Amqui	34 %	73 %	71 %	67 %	63 %	61 %	78 %
Rimouski	Hôpital régional de Rimouski	33 %	52 %	61 %	68 %	64 %	56 %	57 %
Rivière-du-Loup	Centre hospitalier régional du Grand-Portage	46 %	69 %	72 %	72 %	67 %	69 %	77 %
Témiscouata	Hôpital de Notre-Dame-du-Lac	46 %	70 %	82 %	72 %	76 %	62 %	75 %
Kamouraska	Hôpital Notre-Dame-de-Fatima	60 %	79 %	87 %	88 %	81 %	76 %	79 %